VILLERS SAINT PAUL

Informations

Conseil municipal

Le prochain Conseil municipal se réunira à la Salle Jacques Prévert (Salle des mariages) le **lundi 5 décembre à 18h30**

Le Conseil municipal se réunit au moins une fois par trimestre et ses séances sont ouvertes au public.

Commémoration

La cérémonie de commémoration de l'armistice du 11 novembre 1918 qui marque la fin des combats de la Première Guerre mondiale, aura lieu sur le parvis de la Mairie, **Place François Mitterrand à 11h.**

Supplément au Bulletin municipal

novembre 2016

Directeur de la Publication
Gérard Weyn

Mairie de Villers-Saint-Paul
03 44 74 48 40
http://www.villers-saint-paul.fr

Le marché de Noël

Le 2 décembre de 16h30 à 20h30

Le marché de Noël est organisé par le comité des fêtes sur le parvis de la Mairie, place François-Mitterrand.

La circulation sera interdite de 14h30 à 22h30 rue Aristide-Briand, du carrefour formé par les rues A. Briand/Belle Visée/A. Dutilleul au n°51 (Boulangerie).

Manège pour enfants, créations manuelles, crêpes, vin chaud, barbe à papa, buvette , miel, pain d'épices…
Possibilité de faire photographier les enfants avec le Père Noël (5€).

Pour les exposants : inscriptions en Mairie, les samedis 5, 12 et 19 novembre de 9h à 11h 30.

Renseignements au 06 19 81 09 73.

Journée de sensibilisation au handicap

Pour changer notre regard sur le handicap, une journée de sensibilisation est programmée le

Mercredi 23 novembre de 12h à 17h

au gymnase Gaston Le Pite

Au programme

• jeux • initiation au braille
• animations sportives
• parcours de mises en situation
• animations sportives
• exposition d'œuvres réalisées par les jeunes de l'ESAT
• rencontres et échanges avec les différentes associations

Avec la participation des associations APEI, FIL D'ARIANNE, HANDISPORT, GENESPOIR et le soutien de la MAIF

Bibliothèque Colette

« L'heure du conte »
Les Diseurs d'histoires proposent
aux enfants de 5 à 6 ans
des lectures à haute voix

Le mercredi 9 novembre
à 14h30

à la Bibliothèque Colette
Informations et réservations
au 03 44 74 51 52
bibliotheque@villers-saint-paul.fr

Espace numérique

Samedi 19 novembre
de 10h30 à 11h30

Atelier« Power point »
Introduction à Power Point
Mise en forme d'un diaporama
Mise en forme des animations du diaporama
Insertion d'images ou de son dans le diaporama
Renseignements au 03 44 71 10 72
m.bon@villers-saint-paul.fr
2,05€ la séance sur inscription-Tout public

Le petit prince

Mercredi 16 novembre à 14h30

Salle Louise Michel – Gratuit – Tout public

Lectures d'extraits de l'œuvre
d'Antoine de Saint-Exupéry
mise en voix par la Compagnie Salleste en musique et images

Pour rendre hommage à Antoine de Saint-Exupéry, ne jamais oublier ce Petit Prince aux cheveux d'or et au rire cristallin et reveillé l'enfant qui sommeille en nous.

Parents, Grand-Parents venez accompagnés de vos enfants et petits-enfants.

Informations et réservations :
03 44 74 51 52
bibliotheque@villers-saint-paul.fr

Samedi 26 novembre
de 14h30 à 17h30

Salle de la Glacière - avenue de la République

Atelier d'illustrations
parents-enfants
avec Sophie LEBOT

Venez dessiner ou peindre
avec vos enfants
la tête dans les étoiles

Gratuit à partir de 6 ans – Nombre de places limité – Réservation obligatoire

Informations et réservations :
03 44 74 51 52
bibliotheque@villers-saint-paul.fr

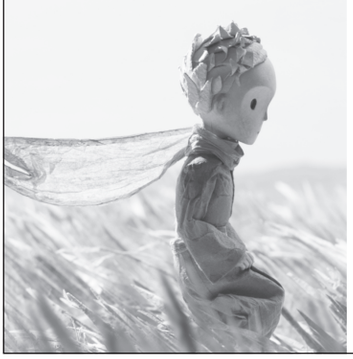

Samedi 19 novembre à 15h

Salle de spectacles du complexe Henri Salvador

Projection du dessin animé de Mark Osborne

« le petit prince »,

adaptation de l'œuvre de Saint-Exupéry

Gratuit - Tout public à partir de 3 ans

Informations et réservations :
03 44 74 51 52
bibliotheque@villers-saint-paul.fr

Allocation de rentrée scolaire

L'allocation de rentrée scolaire est attribuée dans le cadre de la scolarité post-collège. Elle est versée à la salle Uwe BRAUNS (premier étage, à gauche de la Mairie).

Pour les lycéens (Seconde, Première, Terminale) et les élèves en C.A.P / B.E.P / BAC Pro :

• le mercredi 23 novembre de 14h à 17h30.

Montant de l'allocation : 120 euros.

Documents à fournir le jour de la remise de l'allocation :

• carte d'identité (+ livret de famille si le nom des parents est différent).
• certificat de scolarité 2016/2017.
• justificatif de domicile sur Villers Saint-Paul, de moins de trois mois, au nom des parents pour les élèves mineurs et au nom de l'élève, s'il est majeur.

Pour les étudiants jusqu'à 25 ans (nés à partir du 1er janvier 1991) en B.T.S, Université, enseignement supérieur :

• le samedi 26 novembre de 9h à 12h.

Montant de l'allocation : 210 euros.

Documents à fournir le jour de la remise de l'allocation :

• carte d'identité. • certificat de scolarité 2016/2017. • Carte d'étudiant 2016/2017.
• justificatif de domicile sur Villers Saint-Paul, de moins de trois mois, au nom des parents pour les élèves mineurs et au nom de l'étudiant, s'il est majeur.

Dans le cas de la scolarité en alternance (année complète) les conditions sont identiques.

Retrait du chèque d'allocation :

Si l'étudiant mineur retire lui-même le chèque :

• carte d'identité et autorisation du responsable légal permettant au jeune mineur de retirer le chèque.

Si un parent est mandaté pour retirer le chèque de l'étudiant majeur :

• pièce d'identité et autorisation écrite du bénéficiaire majeur permettant au mandataire de retirer le chèque + pièce d'identité du mandataire.

Tous les documents doivent être impérativement présentés en originaux ET en photocopies.

Un photocopieur est disponible à l'accueil de la Mairie. (0,10 € format A4 / 0,20 € format A3).

Atelier couture

Le Trait d'Union recherche des bénévoles maîtrisant les techniques de couture, pouvant s'investir les mardis (hors vacances scolaires) de 14h à 18h. **N'hésitez pas à prendre contact avec le Trait d'Union au 03 44 66 32 55 espacepierreperret@villers-saint-paul.fr et/ou t.artison@villers-saint-paul.fr**

Café citoyen

Le vendredi 25 novembre
L'arbre de la Laicité
de 18h à 20h30 au Trait d'union
Des animations sont prévues pour les 3-11 ans en partenariat avec *La Ligue de l'Enseignement de l'Oise.* **Inscription conseillée, places limitées : 03 44 66 32 55.**

Démarchage à domicile : attention aux pratiques abusives

Il est rappelé à l'ensemble de la population que, par arrêté municipal, le démarchage à domicile est réglementé sur le territoire de la commune. Les personnes accréditées doivent être munies d'une autorisation comportant les tampons du Maire et de la police municipale. Pour votre sécurité, vous devez exiger ce document de tout démarcheur se présentant à votre domicile.

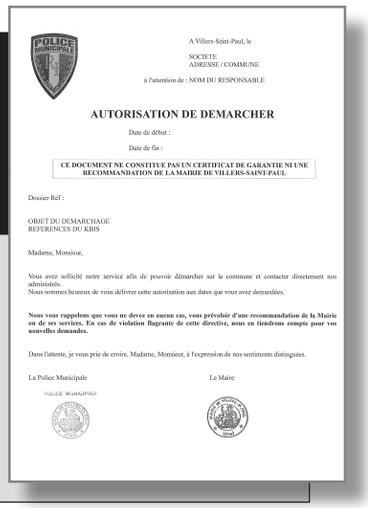

A Villers-Saint-Paul, le

SOCIETE
ADRESSE / COMMUNE

à l'attention de : NOM DU RESPONSABLE

AUTORISATION DE DEMARCHER

Date de début :

Date de fin :

CE DOCUMENT NE CONSTITUE PAS UN CERTIFICAT DE GARANTIE NI UNE RECOMMANDATION DE LA MAIRIE DE VILLERS-SAINT-PAUL

Dossier Réf :

OBJET DU DEMARCHAGE
REFERENCES DU KBIS

Madame, Monsieur,

Vous avez sollicité notre service afin de pouvoir démarcher sur la commune et contacter directement nos administrés.
Nous sommes heureux de vous délivrer cette autorisation aux dates que vous avez demandées.

Nous vous rappelons que vous ne devez en aucun cas, vous prévaloir d'une recommandation de la Mairie ou de ses services. En cas de violation flagrante de cette directive, nous en tiendrons compte pour vos nouvelles demandes.

Dans l'attente, je vous prie de croire, Madame, Monsieur, à l'expression de nos sentiments distinguées.

La Police Municipale — Le Maire

POLICE MUNICIPALE

Déchets verts

La collecte des déchets verts organisée par la Communauté de l'Agglomération Creilloise (CAC), prendra fin

le mercredi 30 novembre 2016.

Elle reprendra le mercredi 5 avril 2017.

CAC – Service Gestion des déchets
Rue du Pont de la Brèche
60870 Villers-Saint-Paul.
Numéro vert : 0 805 12 60 60

Compost gratuit

Jeudi 24 et samedi 26 novembre

Journées de distribution gratuite de compost pour les habitants du territoire de la Communauté de l'Agglomération Creilloise **à Creil : zone Alata, avenue d'Halatte.**

Lors de ces journées, des animations seront proposées pour sensibiliser les habitants au compostage et aux autres gestes de réduction des déchets verts (paillage, mulching, choix d'espèces à pousse lente…).

Centre de loisirs

Le Centre de loisirs accueillera les enfants du

lundi 19 décembre au lundi 2 janvier 2017

Inscriptions et réservations obligatoires avant le 3 décembre pour la première semaine et avant le 10 décembre pour la seconde, au Service enfance de la Mairie. 03 44 74 48 47.

Si vous avez inscrit administrativement votre enfant au mois d'octobre vous pouvez réserver directement par mail au centre de loisirs :

alsh.peri@villers-saint-paul.fr

Il est précisé aux familles que :

- Si la semaine a été réservée mais que l'enfant ne participe pas aux activités, elle est due intégralement, sauf raison dûment justifiée.
- En cas de réservation en dehors des délais prévus, le tarif appliqué est égal au tarif établi pour chaque famille x 3 x nombre de jours d'ouverture de l'Accueil de Loisirs.

Pour contacter l'association Fit Ness vous devrez dorénavant faire le 06 99 02 98 01

Nouveaux arrivants

Vous avez emménagé récemment. Pour faciliter votre installation et vous donner des informations pratiques dans les domaines administratifs, éducatifs, culturels, sociaux, sportifs... la commune organise pour vous un cocktail de bienvenue

le samedi 26 novembre 2016.

Faites-vous connaître au Trait d'union avant le 15 novembre 03 44 66 32 55
espacepierreperret@villers-saint-paul.fr et/ou t.artison@villers-saint-paul.fr
en précisant votre nom, votre adresse et la date de votre arrivée à Villers-Saint-Paul.